

Communiqué

LA COUR DES COMPTE VISE ENCORE LES AGENTS TERRITORIAUX

Après un rapport mettant en cause de manière totalement biaisée les retraites des agents des collectivités locales, la cour des comptes s'en prend directement à ces mêmes agents.

Dans un rapport récent, elle incite les collectivités à revenir sur les accords ARTT inférieurs au seuil légal, elle propose même de revenir sur les dispositions législatives qui permettent de travailler moins de 1.607 heures. Elle demande également une meilleure maîtrise de la masse salariale à travers les avancements et promotions.

Pour la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé, ces attaques sont inacceptables et injustifiées.

Inacceptables car la cour s'ingère dans la gestion des ressources humaines dans les collectivités. Où est donc la libre administration des collectivités que nous opposent nos interlocuteurs lorsque nous voulons améliorer la situation professionnelle des agents ?

Cette attaque est également injustifiée car les accords conclus en deçà du seuil des 1.607 heures sont le résultat de négociations locales. Ils sont également la conséquence de certaines sujétions imposées aux agents territoriaux (travail de nuit, week-ends, ...).

Quant aux avancements, comment reprocher aux collectivités et aux organisations syndicales d'avoir négocié des conditions d'avancement parfois, et pas toujours, favorables, quand dans le même temps la valeur du point d'indice est bloquée? Les agents ont besoin d'être reconnus dans le travail très souvent difficile qu'ils effectuent, surtout en cette période socialement difficile, et cette reconnaissance passe notamment par la rémunération et les perspectives d'avancements. Perspectives déjà largement réduites par PPCR!

Ce que propose la cour des comptes n'est ni plus ni moins qu'une accélération de la paupérisation des agents territoriaux dont 75 % relèvent de la catégorie C et donc des plus basses échelles de rémunération.

Force Ouvrière dit NON! Nous n'accepterons jamais que soient remises en cause les avancées négociées difficilement par notre organisation syndicale.

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org fo.sante-sociaux@fosps.com fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 12 octobre 2016